



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 58972

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le coût de la grève de la SNCF. Il lui demande qui aura la charge des 160 millions d'euros de perte et pourtant nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Texte de la réponse

La SNCF a connu, à l'occasion de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi portant réforme ferroviaire, un mouvement de grève d'une partie de son personnel, à l'appel de certains syndicats, entre le 11 et le 23 juin 2014. S'il avait été fait état, à cette occasion, d'une perte pour le groupe SNCF de 210 M€ liée à la baisse de chiffre d'affaires et aux coûts supplémentaires assumés par l'entreprise tels que les remboursements commerciaux, il convient de retrancher de ce montant les sommes non dépensées par l'entreprise (péages ferroviaires évités, retenues sur salaire...). Aussi, la conséquence de ce mouvement social sur la marge opérationnelle est estimée à 170 M€. Il n'existe pas de mécanisme particulier de prise en charge de cette perte qui est donc, comme pour n'importe quelle autre société, directement supportée par l'entreprise et vient donc amputer d'autant ses résultats. La SNCF a ainsi dû mettre en place des mesures d'économies supplémentaires (limitation des frais de structure et optimisation des investissements) afin de compenser, au moins partiellement, l'impact de cette grève sur ses comptes annuels.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58972

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5417

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 253